Ouverture des données essentielles relatives à la Commande Publique – 25/09/2017

*Compte Rendu de l’Open Lab organisé par Etalab afin d’accompagner les acteurs de la commande publique dans l’ouverture des données essentielles des marchés publics.*

# **I/ Obligation de transparence, droit européen des Marchés Publics**

1. **1. Cadre réglementaire :**
* Droit National :
* La [Loi pour une République Numérique d’octobre 2016](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=316B222D29E9E9EF5DBD969002C39C33.tplgfr36s_3?cidTexte=JORFTEXT000033202746&categorieLien=id), oblige les communes de plus de **3.500 habitants** à publier leurs données en open data.
* Un décret du Premier Ministre de mars 2016 [*décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032295952&categorieLien=id)fixe le nouveau régime de droit commun sur les règles générales de passation et d’exécution des marchés publics par les acheteurs
* Règlements de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l’Économie et des Finances :
* un [arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d’acheteur](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=00B73A5DA9B3A710ABD6B312CD109476.tpdila16v_3?cidTexte=JORFTEXT000034492557&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034491769), fixe les fonctionnalités minimales que doit offrir un profil d’acheteur et qu’il doit présenter en matière de sécurité, d’accessibilité et d’interopérabilité.
* Un [arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034492587&dateTexte=&categorieLien=id) fixe la liste des données devant être publiées pour chaque type de contrat (marché public, marché de défense et de sécurité, contrats de concession), leur délai de mise à disposition, et la durée pendant laquelle elles doivent demeurer disponibles à la consultation sur le profil d’acheteur.
* Au plan international :
* la France s’est engagée dans la mise en œuvre d’une politique ambitieuse d’ouverture de ses données, via un Plan d’Action National (PAN) pour 2 ans, en cours de renouvellement pour l’échéance 2017 – 2019.
* La transparence de la commande publique est renforcée dans le cadre du *Contracting 5*, partenariat international qui assure une lutte contre la corruption, à travers un standard de donnée international en matière de commande publique
1. **2. Mise en œuvre du cadre réglementaire :**
* Face à ces évolutions règlementaires, une réflexion sur l’usage des données émerge auprès des acheteurs publics :
* Les agents comptables ont besoin d’un accompagnement dans le traitement des données relatives à la commande publique. Par une structuration de la donnée il est envisageable de fluidifier l’instance comptable et financière.
* Parmi les données de marchés publics, certaines sont considérées comme « essentielles », et devront être rendu disponibles au plus tard le 1er octobre 2018, l'acheteur devra alors offrir, sur son profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 euros HT, à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public.
* Afin d’accompagner l’ouverture de ces données essentielles, il convient de construire les meilleurs solutions techniques, par une « industrialisation » de l’ouverture de ces données
* *Certaines initiatives vont déjà dans ce sens :*
* Le Conseil Régional de Bretagne a mené des expérimentations via son programme *[My Breizh Open Data](https://breizh-sba.opendatasoft.com/page/home/)*
* Les Programmes d’Investissements d’Avenirs (PIA) mettent en valeur l’utilisation des données ouvertes, pour piloter les politiques publiques d’achat par la donnée (2 projets PIA portent sur ce sujet) ; exemple projet DGFIP/Bretagne de développement d’un « flux de données marché », exemple du projet porté par le SGAR Occitanie de développement d’un observatoire régional de la commande publique
* Le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr), en évolution permanente, sera le réceptacle des données essentielles de la commande publique : ouvertes à tous, les données seront disponibles sur la plateforme dans un format ouvert et librement réutilisable. L’un des sujets de discussion de cet open lab portera sur les modalités de structuration des données essentielle pour faciliter les réutilisations.
* *Etalab suggère notamment une structuration des données par SIRET afin d’identifier rapidement l’acheteur public concerné et faciliter ainsi le regroupement par profil d’acheteur.*



L’architecture proposée par la DGFiP et le SGMAP n’est valable que pour le secteur local. Les autres acteurs (État, Opérateurs, Etablissements Publics Nationaux…) doivent obligatoirement adapter leurs systèmes d’information pour répondre aux exigences réglementaires.

* Ce schéma global explicite les missions de chaque acteur :
* Le rôle de **production** des ordonnateurs
* Le rôle d’**agrégateur** de la DGFiP à travers la création d'un flux de données marché issu d’ « Helios », respectant un Protocole d’Échange Standard (PES), qui permettra notamment de centraliser les données des marchés du secteur public local (SPL) sur la base du standard des données essentielles publié dans l’arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique.
* Le rôle de diffuseur d’Etalab, qui alimentera et facilitera l’accès à ces données via la plateforme [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) pour permettre notamment leur publication sur les profils d’acheteurs.
* *On dénombre plus de 100.000 acheteurs publics en France, ce schéma a vocation à les accompagner dans la mise en œuvre de l’obligation légale de publication des données essentielles en open data, s’agissant du Secteur Public Local (SPL).*
* *On compte une vingtaine de profils d’acheteurs en France, la mise à disposition des données essentielles des marchés publics doit permettre de cartographier ces profils d’acheteurs et permettre une distribution des données essentielles par profil d’acheteur (sur lesquels pèse l’obligation légale).*
* [*www.data.gouv.fr*](http://www.data.gouv.fr) *souhaite jouer un rôle d’intermédiaire et de facilitateur dans la publication de données par les profils d’acheteurs*
1. **3. Enjeux à venir :**
* Obstacles techniques identifiés :
* Les données ne sont parfois pas intégrées dans les mêmes flux
* Certains acheteurs publics ne sont pas soumis à la comptabilité publique, un sujet à étudier en lien avec la DAJ.
* Certaines données ne sont pas présentes sur le profil d’acheteur, et peuvent également se trouver dans des tableurs utilisés en interne, des logiciels financiers
* Moissonner l’ensemble des portails des Marchés publics serait trop complexe
* Les enjeux pour les acheteurs publics et les profils d’acheteurs sont le passage à la publication effective des données essentielles, et ce de manière exhaustive, tout en proposant un accès optimal aux données via les profils d’acheteurs
* Solutions proposées :
* Le flux de données marché est proposé par la DGFiP comme une solution concrète pour industrialiser la mise à disposition en open data des données essentielles transitant par le flux Helios
* La DGFIP développe le Protocole d’Echanges Standards (PES) qui doit permettre une coordination entre les acteurs de la commande publique selon leurs besoins
* Le développement de ce PES marché est une réponse concrète aux nombreuses demandes issues du secteur public local

# **II/ La structuration des données essentielles**

* Dans la structuration des données essentielles des Marchés Publics, Etalab est une instance facilitatrice :
* Les données passent par le flux unique de la DGFiP qui transmet les informations [à](http://à) Etalab qui les structure et qui les publies en open data sur la plateforme www.data.gouv.fr
* Dans ce processus, la DGFiP agrège les données au niveau national et les transmet à Etalab
* La DAJ rappelle que la publication se fait dans les deux mois après la signature du marché :
* Les données essentielles doivent être rendu publiques pendant 5 ans.
* [Etalab](http://www.data.gouv.fr) peut aider en stockant les données pendant 5 ans sur les serveurs de la plateforme www.data.gouv.fr, ce qui permettrait aux profils d’acheteur de télécharger les stocks de données des acheteurs publics.

* *Intelligibilité des données :*
* Si les profils d’acheteurs ont pour obligation de diffuser la donnée, ils doivent également la rendre intelligible afin de lever toutes les barrières à l’entrée et permettre ainsi de faciliter les usages.

**III/ Recensement des profils d’acheteurs**

* L’ouverture des données essentielles des Marchés Publics passe par la cartographie exhaustive des profils d’acheteurs :
* Au 1er octobre 2018 les profils d’acheteurs doivent obligatoirement être déclarés par les acheteurs publics. La DGFIP intègrera dans le flux marché un champ relatif aux URLs de chaque profil d’acheteur.
* *Défi:* réussir à faire un référencement des URLS des profils d’acheteurs, un panorama complet des URLs des profils d’acheteurs en France.
* *Point de vigilance :* les portails des Marchés Publics mutualisés peuvent disposer de la même URL pour la publicité des avis de marché d’acheteurs publics différents
* Dans ce contexte :
* Etalab travaillera sur la consolidation des URLs des profils d’acheteurs issus du flux de données marché afin de produire un fichier consolidé qui sera publié sur la plateforme www.data.gouv.fr.

# **IV/ Modalités de mise à disposition des données aux profils d’acheteurs :**

* Des initiatives témoignent d’une dynamique locale dans l’ouverture de ces données : au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, au Conseil Régional de Bretagne en partenariat avec le profil d’acheteur mutualisé Mégalis, et en Occitanie.
* Renforcement de ces projets territoriaux :
* Ces projets s’inscrivent dans une volonté politique de compétitivité des entreprises et d’accès à l’information relative à la commande publique.
* Pour renforcer ces initiatives, il convient de rendre visible et accessible l’information relative à la commande publique.
* Les acheteurs publics pourront utiliser les données essentielles afin d’objectiver leurs politiques d’achat public et gagner ainsi en efficacité

**V/ Modalités de projection sur les profils d’acheteurs :**

* L’acheteur public a pour responsabilité de veiller à publier les données sur son profil d’acheteur :
* Différents types de profils d’acheteurs sont identifiés, en interaction permanente avec les producteurs et les réutilisateurs de données.
* Les profils d’acheteurs ont un rôle central autant sur l’aspect légal (obligation de publication de données essentielles sur les profils d’acheteurs) que sur la dimension d’accès aux données (faciliter l’accès des données essentielles sur les profils d’acheteurs)

*Relation avec les usagers :*

La mise à dispositions de données brutes contribue au développement de services innovants

* Il y a une diversité d’attentes, l’information doit être intelligible pour les usagers, lever les barrières à l’entrée, rendre le service le plus intuitif possible.
* La société civile s’intéresse à ces questions, notamment à travers le plan d’action de la France dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) afin d’être plus éclairé sur la manière dont l’argent public est dépensé par les administrations et utiliser ces données comme un levier de lutter contre la corruption.
* *3 catégories d’usagers : les utilisateurs, les acheteurs publics et le grand public*
* *Si les administrations et les territoires n’anticipent pas cette transparence, la société civile reconstituera les données d’une manière ou d’une autre…il est donc important d’anticiper ce processus afin qu’il soit le plus coordonné et intelligible possible.*
* Autres observations :
* La DAJ par l’intermédiaire de l’observatoire économique de la commande publique a une expérience sur les données relatives à la commande publique, elle peut aider à l’accompagnement, l’exploitation des données essentielles des Marchés Publics.
* Certains acheteurs et profils d’acheteurs ne passent pas par le flux Helios (hors comptabilité publique, Etat). La mise à disposition de 100% des données demande une démarche pragmatique, dans laquelle le flux Helios joue un rôle d’accélérateur pour le secteur public local.
* A suivre :
* A travers le PIA, les Régions Occitanie, Bretagne et la DGFiP se positionnent en relai d’informations, et produisent des résultats concrets sur leurs expériences de terrain.
* En avril 2018, Etalab recevra la première extraction des données essentielles issues du flux de données marché. Nous souhaitons échanger avec vous en amont afin de définir le découpage optimal de ces données en vue d’une publication en open data.

**VI / Accompagnement** [**www.data.gouv.fr**](http://www.data.gouv.fr) **et outils associés :**

* Ressources numériques :
* <https://github.com/etalab/format-commande-publique>

[www.collectivitéslocales.gouv.fr](http://www.collectivitéslocales.gouv.fr)

* <https://www.etalab.gouv.fr/un-second-appel-a-projets-pour-le-developpement-de-lopen-data-au-sein-des-territoires>
* <https://www.etalab.gouv.fr/la-transparence-de-la-commande-publique-se-transforme-au-service-de-lopen-data>
* Démarches de la part des participants :
* Merci de créer votre compte sur le forum Etalab : <https://forum.etalab.gouv.fr/>
* Identification de grands sujets pour la prochaine réunion.
* Contacts :
* commandepublique@data.gouv.fr

Merci à chacune des organisations suivantes pour leur participation :

* *GIP Maximilien*
* *Mégalis*
* *Ville et Communauté d’Agglomération de Beaune*
* *DILA*
* *Achatpublic.com*
* *DAE*
* *DGFIP*
* *Marchéssécurisés.fr*
* *DEMATIS*
* *ALPI40*
* *ATEXO*
* *ADULLACT*
* *Conseil Départemental de Saône et Loire*
* *Conseil Régional de Bretagne*
* *Préfecture d’Occitanie*
* *Avenue Web Système*
* *Ville et Agglomération de Poitiers*
* *Fondation UBS*
* *DGCL*
* *Pays-de-la-Loire*
* *Klekoon*
* *Direction des Affaires Juridiques (Ministères Économiques et Financiers)*
* *AIFE*
* *Département des Deux-Sèvres*
* *GIP e-BFC*